



CHARTRE DU JARDINIER

Objectifs des jardins

- Permettre à des résidents Fontainois de **pratiquer le jardinage dans un cadre collectif**,
- **Favoriser le lien** social, la mixité sociale, intergénérationnelle et interculturelle, en étant un lieu de **rencontre, d'échanges** et de **convivialité**,
- Sensibiliser aux **pratiques écologiques de jardinage** et au **développement durable**

Charte du jardinier

Le jardinier s'engage à

- Pratiquer les **cultures écologiques**,
- Rechercher la qualité et respecter les écosystèmes naturels,
- Utiliser **de manière raisonnée l'eau et à composter les déchets biodégradables**,
- Cultiver sa parcelle avec soins et entretenir les abords immédiats,
- Informer rapidement l'association en cas d'empêchement à cultiver,
- **Participer aux activités d'intérêt général** (les travaux collectifs concernant l'entretien des abords, des outils, du compost ou des permanences),
- Nettoyer et ranger après chaque utilisation les outils communs.
- Privilégier les **modes de déplacements doux (vélo, transport en commun, marche)** pour venir aux jardins,
- Ne pas stationner le long des maisons en face du portail et ne pas pénétrer en voiture dans les jardins sauf pour la dépose et l'enlèvement d'objets lourds.

Je soussigné(e), titulaire de la parcelle n°
déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.

Fait à Fontaine, le